



9 janvier 2025

(25-0210)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: français

NOTIFICATION

1. Membre notifiant: <u>MAROC</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:
2. Organisme responsable: Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires (ONSSA)
3. Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant): Sauces commercialisées
4. Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable: <input checked="" type="checkbox"/> Tous les partenaires commerciaux <input type="checkbox"/> Régions ou pays spécifiques:
5. Intitulé du texte notifié: Projet d'arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts fixant les dénominations et les caractéristiques des sauces commercialisées. Langue(s): français. Nombre de pages: 7 https://members.wto.org/crnattachments/2025/SPS/MAR/25_00352_00_f.pdf
6. Teneur: Le présent projet d'arrêté, élaboré par l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires vise essentiellement à: <ul style="list-style-type: none">• Définir les produits faisant partie des sauces émulsionnées (mayonnaise, sauce à la mayonnaise, sauce salade, etc.) ainsi que les produits faisant partie des sauces non émulsionnées (Ketchup, sauce de Soja, moutarde, moutarde de Dijon, moutarde à l'ancienne, moutarde douce, sauce piquante, Harissa, sauce tomate, etc.);• Fixer les caractéristiques physicochimiques des sauces commercialisées;• Fixer la teneur d'éthanol dû à la fermentation ou comme support d'arôme qui ne doit pas dépasser 0,5% (v/v) dans les sauces commercialisées.
7. Objectif et raison d'être: <input checked="" type="checkbox"/> innocuité des produits alimentaires , <input type="checkbox"/> santé des animaux , <input type="checkbox"/> préservation des végétaux , <input type="checkbox"/> protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes , <input type="checkbox"/> protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites.
8. Existe-t-il une norme internationale pertinente? Dans l'affirmative, indiquer laquelle: <input checked="" type="checkbox"/> Commission du Codex Alimentarius (par exemple, intitulé ou numéro de série de la norme du Codex ou du texte apparenté): <ul style="list-style-type: none">– CODEX STAN 192-1995 Rév 2021 relative aux additifs alimentaires– CODEX STAN 307-2011, Norme dur les piments forts– CXS 212-1999, Norme pour les sucres– CODEX STAN 150-198, Norme pour le sel de qualité alimentaire– Norme sur les épices quand elle existe– CXS 57-1981, Norme pour les concentrés de tomate traités – CXS 306-2023, Norme sur la sauce aux piments

<p>– CXS 353-2022, Norme pour le piment et le paprika séchés ou déshydratés</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (par exemple, numéro de chapitre du Code sanitaire pour les animaux terrestres ou du Code sanitaire pour les animaux aquatiques):</p> <p><input type="checkbox"/> Convention internationale pour la protection des végétaux (par exemple, numéro de la NIMP):</p> <p><input type="checkbox"/> Néant</p> <p>La réglementation projetée est-elle conforme à la norme internationale pertinente?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Dans la négative, indiquer, chaque fois que cela sera possible, en quoi et pourquoi elle diffère de la norme internationale:</p>	
9.	Autres documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles:
10.	Date projetée pour l'adoption (jj/mm/aa): À déterminer. Date projetée pour la publication (jj/mm/aa): À déterminer.
11.	Date projetée pour l'entrée en vigueur: <input checked="" type="checkbox"/> Six mois à compter de la date de publication, et/ou (jj/mm/aa): <input type="checkbox"/> Mesure de facilitation du commerce
12.	Date limite pour la présentation des observations: <input checked="" type="checkbox"/> Soixante jours à compter de la date de distribution de la notification et/ou (jj/mm/aa): 10 mars 2025 Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: <input checked="" type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme: Division de la Normalisation et des Questions SPS Direction de l'Évaluation des Risques et des Affaires Juridiques Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui Agdal Rabat Tel: +(212 5) 37 67 65 11/13 GSM: +(212 6) 73 99 78 17 Fax: +(212 5) 37 68 20 49 E-mail: enquirypoint.spsmar@onssa.gov.ma Site Web: http://www.onssa.gov.ma
13.	Texte(s) disponible(s) auprès de: <input checked="" type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input checked="" type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme: Division de la Normalisation et des Questions SPS Direction de l'Évaluation des Risques et des Affaires Juridiques Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui Agdal Rabat Tel: +(212 5) 37 67 65 11/13 GSM: +(212 6) 73 99 78 17 Fax: +(212 5) 37 68 20 49 E-mail: enquirypoint.spsmar@onssa.gov.ma Site Web: http://www.onssa.gov.ma